



Pyrénées-Orientales

Conseil départemental

de la Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques

✉ 15 Avenue Paul Alduy

66005 PERPIGNAN Cedex

☎ 06.72.04.25.54

✉ fcpe66@gmail.com

Perpignan, le 3 mai 2021

Monsieur La Rectrice de l'Académie de Montpellier,

La FCPE, première fédération de parents d'élèves sur l'ensemble du territoire national, tient à vous rappeler par le présent courrier qu'il y a en France un principe d'obligation scolaire contenu dans le code de l'éducation. C'est à l'Etat qu'il revient d'assurer la mise en application de l'obligation de scolarité de nos enfants. Or, sur notre territoire des Pyrénées-Orientales, le service public de l'éducation n'est ni continu ni égalitaire. En effet, dans bien des établissements, du primaire comme du secondaire, les enseignants et personnels absents se multiplient et ne sont pas remplacés, et ce, sur de longues périodes.

Les parents peuvent comprendre que la pandémie qui frappe actuellement notre pays complique les conditions d'embauche d'enseignants supplémentaires, mais ils s'étonnent néanmoins que cette situation n'ait pas été anticipée puisqu'au contraire la situation s'accroît : le manque chronique d'enseignants remplaçants ne pouvait qu'être aggravé par la crise sanitaire. Cette situation est d'autant plus difficile pour nos enfants qu'ils ont déjà, du fait du confinement, perdu de nombreuses heures de cours et qu'ils sont de plus en plus nombreux à être en situation de décrochage scolaire.

La pandémie qui s'ajoute au manque structurel d'enseignants pousse de nombreux parents à se tourner vers le privé pour compenser les carences de l'Etat : quand votre enfant n'a pas de cours de français, d'anglais, ... depuis plusieurs semaines alors que le programme reste inchangé et les attendus toujours aussi lourds, les plus fortunés d'entre nous ont la possibilité de prendre en charge des cours particuliers quand, dans le même temps, les foyers les plus précaires subissent ces absences sans pouvoir les compenser.

Nous voulons avant tout que l'Etat et l'Education nationale ne fassent pas subir de préjudice à nos enfants, leur permette d'étudier sans rupture d'égalité de service public.

C'est pourquoi nous nous tournons vers vous afin de pallier dès à présent les absences des enseignants non remplacés. De la même façon, les accompagnants des élèves en situation de handicap absents doivent être remplacés, tout en rappelant que leur statut précaire.

En tant que représentants de la Nation et/ou garants des services de l'Etat, nous comptons sur vous pour faire valoir cette continuité de service public indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie. L'avenir de nos enfants est en jeu, ils vont devoir surmonter cette crise sanitaire et ils auront besoin pour cela d'être accompagnés par tous les acteurs de l'Ecole publique... absolument tous.

Nous vous remercions,

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame La Rectrice de l'Académie de Montpellier, nos plus sincères salutations.

Pour la FCPE 66,
Le Président,



R. LANDRI